

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 03 octobre 2023**

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à l'Hôtel Mercure, à Orléans, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du premier septembre deux mille vingt-trois.

**PRESENTS :**

**Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :**

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Lionel GEOLLOT ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ;

**L'Etat :**

Monsieur Benoît LECERF ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

**La mairie de Château-Renault :**

Madame Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault ;

**Les personnalités qualifiées :**

Madame Pauline CHASSERIEAU ; Madame Audrey GAILLARD ; Monsieur Bruno GENINI, suppléant de Madame Audrey GAILLARD et ne prenant pas part au vote ; Madame Aurélie JOUBERT ;

**Les représentants du personnel :**

Madame Julie GERMAIN ; Monsieur Julien HAIRAULT ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Véronique CHAMPIGNY ; Madame Christine DIACON ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Joël HAFKIN ; Monsieur Patrice LATRON ; Madame Elisabeth MEYBLUM ; Madame Sonia PAREUX ;

**ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :**

Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CHARTIER, Directeur de cabinet de Madame la Maire de Château-Renault ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; ; Monsieur Sylvain HEURTEBISE, Directeur général adjoint à l'Education, l'Égalité des Chances et la Vie Citoyenne à la Région Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 22 (dont huit pouvoirs)

## DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°1

Délibération n°14-2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Le 05 juin dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget supplémentaire 2023 de l'agence, portant le budget global à 8 109 705,83 €.

La décision modificative n°1 du budget porte sur la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### Section de fonctionnement

La variation de la section de fonctionnement de 159 200 € s'explique comme suit :

#### **Chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses)**

Ce chapitre est en augmentation de 52 200 €, due notamment à des recettes complémentaires à ce qui a été prévu au budget primitif pour les formations professionnelles, dont une formation non prévue budgétairement d'administrateur de production (décalage de 2022) : l'augmentation liée à ces éléments représente 50 000 €.

#### **Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) :**

Ce chapitre varie à hauteur de 93 000 € pour les raisons suivantes :

- Subvention du CNC de 8 000 € pour le fonds jeunes cinéphiles pour le Cinémobile ;
- Subvention de la DRAC à hauteur de 5 000 € pour l'action « Été culturel » au titre de l'année 2023 ;
- Subvention de la DRAC Centre-Val de Loire à hauteur de 62 000 € pour la mise en œuvre de l'opération *Jeunes en librairie* sur l'année scolaire 2023/2024 ; cette subvention sera en partie reportée sur le budget 2024 ;
- Subvention de la Région Centre-Val de Loire (10 000 €, sous réserve du vote de la CPR en date du 22 septembre 2023) et de la DRAC Centre-Val de Loire (7 000 €) pour la mise en œuvre du programme *Il va y avoir du sport* (patrimoine) dans le cadre de la saison *A contrepied* proposée par Ciclic ; ces subventions seront en partie reportées sur le budget 2024 ;
- L'augmentation prend également en compte celle de l'indice INSEE sur la contribution des communes au Cinémobile qui augmentera donc automatiquement.

#### **Chapitre 77 (produits exceptionnels) :**

Ce chapitre augmente de 14 000 €, correspondant à un remboursement d'assurance suite à un dommage matériel sur le Cinémobile ayant eu lieu fin 2022 (rupture de l'accroche de la remorque).

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants :

### **Chapitre 011 (charges à caractère général)**

L'augmentation totale sur ce chapitre s'élève à 84 700 €.

Le chapitre augmente essentiellement dans le cadre la subvention complémentaire perçue de l'Etat pour *Jeunes en Librairie* (25 000 € sur ce chapitre), ainsi que pour la mise en œuvre de la formation complémentaire d'administrateur de production (30 000 €), et le programme *Il va y avoir du sport*.

Enfin, des modifications d'imputations en provenance du chapitre 65 viennent augmenter ce chapitre sur le soutien aux auteurs et éditeurs.

Des ajustements complémentaires de moindre importance ont été opérés sur les autres services.

### **Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)**

Ce chapitre augmente à hauteur de 83 200 €, essentiellement en raison de l'intégration des moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'opération *Jeunes en librairie* sur l'année 2023/24 suite à la subvention de la DRAC (37 000 € sur ce chapitre) ainsi que pour la mise en œuvre de la formation complémentaire d'administrateur de production (16 400 €), pour laquelle des crédits ont également été rajoutés au chapitre 70.

Le reste des augmentations est lié à des ajustements complémentaires opérés sur des besoins en interventions, à la prise en charge de remplacements d'arrêts maladie d'agents titulaires, et à des compléments d'heures supplémentaires effectuées par les agents du Cinémobile.

Enfin, ce chapitre est également impacté par la revalorisation de la GIPA à hauteur de 7 000 €.

### **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)**

Ce chapitre diminue de 8 850 €, cette diminution est essentiellement due aux mouvements d'imputations du soutien au éditeurs et auteurs vers le chapitre 011, elle est atténuée par le budget supplémentaire lié au programme *Il va y avoir du sport*.

## **Chapitre 68 (dotations provisions semi-budgétaires)**

La constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Il s'agit donc d'inscrire sur ce chapitre, sur proposition du trésorier payeur général, un crédit de 150 € correspondant à l'examen des restes à recouvrer faisant apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 130 euros.

### Section d'investissement

L'augmentation des crédits inscrits en section d'investissement de 39 963,66 € s'explique comme suit :

#### En recettes d'investissement :

### **Chapitre 001 (Opération d'ordre entre sections)**

Affectation de résultat de la section d'investissement 2022 à hauteur de 39 963,66 €. Cette affectation de résultat a été omise au moment du BS, c'est en effet la première année où cette affectation n'a pas pu être opérée au moment du BP (nouvelle modalité de travail suite au changement de trésorerie).

#### En dépenses d'investissement :

### **Chapitre 20 et 21 (Immobilisations corporelles et incorporelles)**

Augmentation des prévisions de dépenses en section d'investissement à hauteur de 39 963,66 €, répartie à hauteur de 10 000 € sur le chapitre 20 et 29 963,66 € sur le chapitre 21 (cette inscription permet d'équilibrer le budget en section d'investissement).

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

|                |  | Budget alloué         | DM1                 | Budget après DM1      |
|----------------|--|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                |  | Montant               |                     |                       |
| chapitre D 040 | Opé. d'ordre de transferts entre sections                | 374 030,00 €          |                     | 374 030,00 €          |
| chapitre D 041 | Opérations patrimoniales                                 | 0,00 €                |                     | 0,00 €                |
| chapitre D13   | Subvention d'investissement                              | 2 500,00 €            |                     | 2 500,00 €            |
| chapitre D 16  | Emprunts et dettes assimilés                             | 30 000,00 €           |                     | 30 000,00 €           |
| chapitre D 20  | Immobilisations incorporelles                            | 48 158,85 €           | 10 000,00 €         | 58 158,85 €           |
| chapitre D 204 | Subventions d'équipements versées                        | 0,00 €                |                     | 0,00 €                |
| chapitre D 21  | Immobilisations corporelles                              | 230 427,27 €          | 29 963,66 €         | 260 390,93 €          |
| chapitre D 23  | Immobilisation en cours                                  |                       |                     | 0,00 €                |
| chapitre D 27  | Autres immobilisations financières                       |                       |                     | 0,00 €                |
| Opérations     | Total des opérations d'équipement                        | 21 011,88 €           |                     | 21 011,88 €           |
| chapitre R 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté |                       | 39 963,66 €         | 39 963,66 €           |
| chapitre R024  | Produit des cessions                                     | 33 000,00 €           |                     | 33 000,00 €           |
| chapitre R 040 | Opé. d'ordre de transferts entre sections                | 505 875,00 €          |                     | 505 875,00 €          |
| chapitre D 041 | Opérations patrimoniales                                 |                       |                     | 0,00 €                |
| chapitre R 13  | Subventions d'investissement                             | 137 253,00 €          |                     | 137 253,00 €          |
| chapitre R 16  | Emprunts et dettes assimilés                             | 30 000,00 €           |                     | 30 000,00 €           |
|                | <b>Total des dépenses d'investissement</b>               | <b>706 128,00 €</b>   | <b>39 963,66 €</b>  | <b>746 091,66 €</b>   |
|                | <b>Total des recettes d'investissement</b>               | <b>706 128,00 €</b>   | <b>39 963,66 €</b>  | <b>746 091,66 €</b>   |
| chapitre D 011 | Charges à caractère général                              | 1 459 987,83 €        | 84 700,00 €         | 1 544 687,83 €        |
| chapitre D 012 | Charges de personnel et frais assimilés                  | 2 803 945,00 €        | 83 200,00 €         | 2 887 145,00 €        |
| chapitre D 022 | Dépenses imprévues                                       | 3 000,00 €            |                     | 3 000,00 €            |
| chapitre D 042 | Opé d'ordre de transferts entre sections                 | 505 875,00 €          |                     | 505 875,00 €          |
| chapitre D 65  | Autres charges de gestion courante                       | 2 629 270,00 €        | -8 850,00 €         | 2 620 420,00 €        |
| chapitre D 66  | Charges financières                                      |                       |                     | 0,00 €                |
| chapitre D 67  | Charges exceptionnelles                                  | 1 500,00 €            |                     | 1 500,00 €            |
| chapitre D 68  | Dotations provisions demi-budgétaires                    |                       | 150,00 €            | 150,00 €              |
| chapitre R 002 | Résultat de fonctionnement reporté                       | 266 227,83 €          |                     | 266 227,83 €          |
| chapitre R 013 | Atténuations de charges                                  | 25 720,00 €           |                     | 25 720,00 €           |
| chapitre R 042 | Opé. d'ordre de transferts entre sections                | 374 030,00 €          |                     | 374 030,00 €          |
| chapitre R 70  | Produits des services, du domaine et ventes diverses     | 587 800,00 €          | 52 200,00 €         | 640 000,00 €          |
| chapitre R 74  | Dotations, subventions et participations                 | 6 084 300,00 €        | 93 000,00 €         | 6 177 300,00 €        |
| chapitre R 75  | Autres produits de gestion courante                      |                       |                     | 0,00 €                |
| chapitre R 77  | Produits exceptionnels                                   | 65 500,00 €           | 14 000,00 €         | 79 500,00 €           |
|                | <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>              | <b>7 403 577,83 €</b> | <b>159 200,00 €</b> | <b>7 562 777,83 €</b> |
|                | <b>Total des recettes de fonctionnement</b>              | <b>7 403 577,83 €</b> | <b>159 200,00 €</b> | <b>7 562 777,83 €</b> |
|                | Total des dépenses                                       | 8 109 705,83 €        | 199 163,66 €        | 8 308 869,49 €        |
|                | Total des recettes                                       | 8 109 705,83 €        | 199 163,66 €        | 8 308 869,49 €        |

| BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE | Budget alloué  | DM 1         | Budget après DM1 |
|------------------------------|----------------|--------------|------------------|
| Total des dépenses           | 8 109 705,83 € | 199 163,66 € | 8 308 869,49 €   |
| Total des recettes           | 8 109 705,83 € | 199 163,66 € | 8 308 869,49 €   |

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous propose d'adopter la décision modificative de budget n°1 qui porte à 8 308 869,49 € le budget de l'agence, soit à 7 562 777,83 € la section de fonctionnement et à 746 091,66 € la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

**Le conseil d'administration,**

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- D'adopter par chapitre la décision modificative de budget n°1 annexée au présent rapport ;

*Votants : 22*

*Pour : 22*

**Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Signé numériquement le 02/11/2023  
Par JULIE GAYET.



*Annexe 2 : Décision modificative de budget 2023 - n°1*